



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### **GESTION DE LA CRUE DES EAUX : Saint-Joseph-du-Lac incluse dans un investissement du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes**

**Saint-Joseph-du-Lac, le 6 septembre 2019** – Le maire Benoit Proulx participait ce matin à un point de presse au cours duquel le ministre des Infrastructures et des collectivités, l'honorable François Philippe Champagne, a confirmé une aide financière de 49,2 millions du gouvernement fédéral visant la réalisation de projets résilients en matière de gestion des crues, spécifiquement pour les municipalités de Rosemère, Boisbriand, Saint-Eustache, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Deux-Montagnes, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet et Oka. La subvention offerte, par le biais du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), correspond à 40 % des coûts totaux des projets soumis.

Pour Saint-Joseph-du-Lac, il s'agit d'une excellente nouvelle, qui aura pour effet de diminuer substantiellement la charge financière attribuable aux contribuables joséphois. En effet, sans cette aide financière, le projet de construction d'un ouvrage de protection des crues printanières serait beaucoup plus difficilement réalisable.

#### **Historique des inondations en territoire joséphois et solution proposée**

La partie sud du territoire de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est sujette à des inondations récurrentes principalement dues à l'inversion du sens de l'écoulement provoqué par le niveau élevé du Lac des Deux-Montagnes lors des crues printanières. L'entrée d'eau dans les terres de la municipalité se fait par la portion est de la Municipalité de Pointe-Calumet, qui n'est pas endiguée, causant ainsi des dommages récurrents à de nombreuses résidences et infrastructures municipales. La solution préconisée par la Municipalité consiste en l'installation d'une vanne à porte coulissante sur l'un des ponceaux constituant la porte d'entrée des eaux qui inondent le sud du territoire joséphois. Les eaux de ruissellement en provenance du bassin versant seront quant à elles évacuées par pompage lorsque le système de protection contre les inondations sera activée.

— 30 —

Renseignements : Marie-Michelle Crevier  
Responsable des communications  
450 623-1072 poste 233  
[mmcrevier@sjdl.qc.ca](mailto:mmcrevier@sjdl.qc.ca)